

Budget principal 2012

Les recettes de fonctionnement (4 226 287 €)

Les plus importantes sont d'origine fiscale, **chapitre 73, Impôts et taxes**, lesquelles se calculent à partir d'une base notifiée par les services fiscaux et la commune y applique un taux propre ; elles sont connues sous les noms :

- taxe d'habitation (556 928 € + 2.50 %),
- taxe foncière sur les propriétés bâties (307 165 € + 2,50 %),
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (17 467 €),
- Impôt économique (CFE + CVAE+ TASCUM-IFER (735 749), ex-Taxe Professionnelle
- autres taxes : droits de mutation, électricité (105 000€),

40,76 % 1 723 000 €

Ensuite diverses dotations et participations (**Dotation Globale de Fonctionnement**) constituent le **chapitre 74** ; elles peuvent varier selon les orientations budgétaires de l'Etat et se déplacent selon les articles ; certaines dotations varient (à la hausse ou à la baisse) :

- dotation globale de fonctionnement (460 000 € en baisse)
- autres dotations et allocations compensatrices (28 000 €)
- d'autres fluctuent tels les fonds frontaliers (7478, 1 000 000€)

35,20 % 1 488 000 €

Avec les chapitres 013, 70, 75, 76, 77 nous avons diverses recettes annexes :

- chapitre 70 avec produits des services (dont restaurant scolaire : 125 000 €)
- chapitre 75 : revenus de gestion (dont produits des locations: 42 000 €)
- chapitre 77 : produits exceptionnels (reprise d'excédents) : 12 000 €
- ch. 013 avec remboursement de salaires ou ch. 79 remboursement assurances : 2 000 €

8,32 % 344 525 €

Ch. 042, opérations d'ordre entre sections

0,01 % 7 475 €

Report des excédents 2011 (ch. 002)

15,69 % 663 287 €

Les dépenses de fonctionnement (4 226 287 €)

Les charges à caractère général (**ch. 011**, 60, 61,62, 63) servent au fonctionnement des services de la commune, d'année en année elles sont reportées, parfois notre attention est attirée par certaines augmentations ou ajustements, entretien de bâtiments, fournitures scolaires, factures restaurant scolaire, augmentation du prix du gaz, des fleurs, plus ou moins de sel, illuminations, primes d'assurance, entretien voiries et réseaux,

12,58 % 531 740 €

Les charges de personnel (**ch. 012/64**) assurent les salaires du personnel, cotisations sociales et autres assurances sociales

12,92 % 545 900 €

Les charges de gestion courante (**ch. 065**) sont importantes et d'application large : indemnités et cotisations pour les élus, contribution (**ch.014/73968**) au SMAG (780 000 € organisme de gestion du Site), subventions à des organismes de droit privé (associations d'Archamps), FNGIR (268 000 €), ou autres (SIVU : 63 000, SMS : 17 000, CCAS : 11 000), subventions aux associations (26 000 €)

28,84 % 1 219 000 €

Les charges financières (ch. 66) sont dédiées aux **intérêts** des emprunts (dette communale et remboursement au Seleg74

0,596 % 25 200 €

Ch. 67 charges exceptionnelles

0,01% 4 600 €

Le **ch. 022** constitue les dépenses imprévues de fonctionnement

2,84 % 120 000 €

Le **ch. 023** fait l'objet du virement à la section investissement

42,11% 1 779 847 €

**Les recettes et dépenses de fonctionnement du BUDGET PRINCIPAL
s'équilibrent à 4 226 287 €**

Les recettes d'investissement (3 995 290 €)

Ch. 10, dotations : TLE (102 000 €), FCTVA (78 000€)	4,50%	180 000 €
Ch. 13, subventions prévisionnelles (pour la mairie) d'investissement (CG74 (144 000), Etat (75 425), fonds parlementaires (25 000) :	6,12%	244 425 €
Ch. 016, Dépôts et cautionnements/ Emprunt (si nécessaire)	0,03%	11 000 €
Ch. 16, Emprunt	2,48 %	99 324 €
Ch. 040, opérations d'ordre entre sections	1,10 %	43 847 €
Ch. 021, les recettes d'ordre en provenance des dépenses de fonctionnement	44,55 %	1 779 847 €
Restent les résultats reportés du compte administratif (1068)	40,96%	1 636 847 €

Les dépenses d'investissement (3 995 290 €)

Ch. 10, remboursements TLE	0,05%	2 000 €
Ch. 16, remboursement du capital des emprunts Remb. Emprunts 220 000 €(C.A., C.E., et dette envers Collectivité Locale /Syane), Viager pro temporis (16 000 €/an), cautionnement	5,94 %	237 500 €
Ch. 204 Subventions d'équipement (SELEQ 74 + CG 74, éclairage public)	2,55%	101 728 €
Ch. 20 Immobilisations incorporelles : frais d'études et PLU	0,07 %	31 000 €
Ch. 21, Immobilisations corporelles : chemins ruraux et voiries (100 000 €) installations générales (30 000 €), divers matériels (10 000 €), Mobilier (20 000 €), Informatique (10 000 €), Bâtiments (20 000 €), Acquisitions foncières (160 000 €), Tennis (rénovation terrain couvert : 55 000 €),	12,89%	515 000 €
Ch. 23, immobilisations en cours, Travaux mairie (1 100 000 €), mobilier mairie (50 000), Parking mairie (400 000), extensions trottoir (80 000), Elargissement sous-Leuchet (328 000), accessibilité (12 000), Nouveau groupe scolaire (700 000 €)	66,82%	2 670 000 €
Ch. 040, opérations d'ordre entre sections	0,02 %	7 475 €
Ch. 020, dépenses imprévues d'investissement	2,25 %	90 000 €
Ch. 001, déficit antérieur à reporter	8,52%	340 587 €

Les recettes et dépenses d'investissement du BUDGET PRINCIPAL s'équilibrent à 3 995 290 €(dont R. à réaliser : 1 636 847 €)

Observations : les recettes de fonctionnement permettent de dégager 1 779 847 € pour l'investissement BG soit une marge d'autofinancement de 42,11 %.

L'annuité du budget général s'élève à : 243 621,35 € en 2012, et 233668,95 € en 2013.

Dette au 01/01/2012		Annuités 2012	Dette au 01/01/2013 / Annuités 2013	
Budget général	905 679 €	243 621 €	686 171 €	233 668 €
Eau	15 464 €	2 950 €	13 133 €	2 950 €
Dette EPF	592 200	12 036,94	592 200	12 044,08
Total	1 513 343 €	246 571 €	1 291 504 €	255 760 €
Dette par habitant (2046)	740 €/ha		632 €/ha	
Dette par foyer fiscal (850)	1 780 €		1 519 €	

Budget annexe EAU 2012

Les recettes d'exploitation (60 880 €)

Les produits de gestion courante (ch.70) correspondent à la vente d'eau	35 000 €
Les subventions d'exploitation (ch. 74, vir. du BG)	0 €
Amortissements	4 918 €
Les produits financiers (ch. 76)	100 €
Les produits exceptionnels (ch.77) sont les subventions transférées au résultat	20 862 €

Les dépenses d'exploitation (60 880 €)

Autres charges (études, annonces, marchés)	2 000 €
Les charges de gestion courante correspondent à la contribution exploitation Communauté de Communes vers Genève (ch 65) + contribution SMDEA	20 000 €
Les charges financières correspondent aux intérêts des emprunts et dettes (en baisse) (ch 66)	620 €
Les dotations aux amortissements des immobilisations (ch 68)	31 325 €
Une part (ch. 022) pour des dépenses imprévues	3 000 €
Une autre part pour un virement vers l'investissement (ch 023)	3 935 €

Les recettes et dépenses d'exploitation EAU s'équilibrent à 60 680 €

Les recettes d'investissement (167 924 €)

Dotations de fonds divers et réserves (ch. 10), affectation du résultat 2011	0 €
Subventions d'investissements du BG 2012	0 €
Amortissement des immobilisations pour installations à caractère spécifique	31 324 €
Ch. 16, emprunt	112 665 €
Virement de section exploitation	3 935 €
Remboursement TVA	20 000 €

Les dépenses d'investissement (167 924 €)

Amortissement annuel	4 918 €
Ch. Ch. 16 pour remboursement capital emprunt et de dettes à condition particulière (dette au 01/01/2012 : 17 706 €)	2 350 €
Ch. 21/23 pour immobilisations corporelles et en cours (colonne Pont de Combe, solde chantier des Parais, chloration + électricité réservoir Blécheins)	123 000 €
Ch. 001, déficit antérieur (2011)	37 656 €

Les recettes et dépenses d'investissement EAU s'équilibrent à 167 924 €

Budget annexe AUBERGE COMMUNALE 2012

Les recettes de fonctionnement (22 000 €)

Loyer de 8 mois	12 000 €
Résultats 2011	10 000 €

Les dépenses de fonctionnement (22 000 €)

Charges à caractère général	22 000 €
-----------------------------	----------

Les recettes et dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 22 000 €

Les recettes d'investissement (1 077 983 €)

Résultats 2011	37 584 €
Emprunt	746 399 €
Subventions (CG74, Etat)	74 000 €
Récupération TVA	220 000 €

Les dépenses d'investissement (1 077 983 €)

Ch. 23 pour immobilisations corporelles et en cours, dont Restes à réaliser 977 983 €	1 077 983 €
--	-------------

Les recettes et dépenses d'investissement s'équilibrent à 1 077 983 €